

Vos questions / nos réponses

suite d'un test salivaire

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/02/2019 19:15

Bonjour,

nous avons eu les résultats. ce que je ne comprend pas c'est que la gendarmerie hier a 16h15 a dit à mon conjoint qu'il pouvait venir récupérer son permis ce matin et quand il y est allé à 9h30 il lui ont dit que non, entre temps ils ont appelé le préfet pour savoir s'il lui rendait le permis, du coup il lui ont dit qu'il ne le récupérerait pas et que la procédure était lancée.

en ce qui concerne le taux ils disent qu'il a 1ng alors que la dernière fois qu'il a fumé c'était il y a 15 jours.

j'avoue ne pas comprendre comment en quelques heures les choses peuvent changer et surtout comment ils ont pu trouver un taux aussi grand alors que la dernière fois qu'il a fumé c'était il y a 15 jours...

si vous pouvez m'éclairer cela m'arrangerait
je vous remercie d'avance

Mise en ligne le 21/02/2019

Bonjour,

Nous manquons d'éléments de compréhension nous permettant de vous éclairer comme vous le souhaiteriez quant à la situation que vous nous présentez. En effet, nous ne savons pas précisément à quels résultats vous faites référence, pas plus que nous n'avons d'indication sur les habitudes de consommation de votre conjoint.

Dans le cadre général de la législation routière, lorsqu'un dépistage salivaire est positif à un stupéfiant, un deuxième prélèvement salivaire est immédiatement effectué et envoyé en laboratoire pour une analyse plus fine. Il n'existe aucun seuil autorisé, aussitôt que des traces de stupéfiant sont détectées, le conducteur peut être poursuivi.

Il semble que c'est ce qui se soit passé pour votre conjoint et c'est la gendarmerie, à ce niveau, qui pourra vous en dire davantage sur la nature exacte des faits pour lesquels il est poursuivi et donc des peines encourues.

Nous restons toutefois disponibles si vous avez besoin de revenir vers nous avec plus d'éléments. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
